

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 juillet 2005  
(convocation du 27 juin 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure  
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime  
M. DANE Michel à Mme. NOËL Marie-Claude  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri  
Mme. JORDA-DÉDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude  
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**MERIGNAC - ZAC Centre Ville - Immeuble bâti sis 7 rue de la Vieille Eglise -  
appartenant à la SCI LA FONTAINE - Acquisition - Autorisations - Décision -**

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SCI LA FONTAINE, représentée par Monsieur Nicolas RIEUTORT, est propriétaire sur le territoire de la commune de Mérignac d'un immeuble bâti de plain-pied à usage professionnel et commercial, situé 7 rue de la Vieille Eglise, cadastré BV 598 pour 229 m<sup>2</sup>.

Ce bien immobilier se trouve être concerné par le projet d'opération de restructuration du centre ville de MERIGNAC et c'est donc à ce titre qu'il a fait l'objet d'une décision de préemption à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite en mars 2004 par la propriétaire précitée.

Depuis, faute d'accord sur les conditions et modalités de cette mutation, des pourparlers ont été régulièrement menés par l'Administration communautaire auprès de la SCI LA FONTAINE qui permettent aujourd'hui d'envisager un accord amiable selon les termes de la promesse unilatérale de cession du 20 janvier 2005 et de son avenant n°1.

En effet, cette société s'est engagée à céder l'immeuble en question, moyennant le prix de 241 000 euros qui n'est pas supérieur à l'avis des Services Fiscaux, majoré d'une somme de 34 500 euros TTC correspondant aux honoraires de négociation du cabinet « Patrimoine et Finances », en sa qualité de négociateur de la vente selon les termes de la DIA précitée.

Il est à noter que cet immeuble nous serait, en application de la négociation conduite par l'Etablissement communautaire, cédé libre de toute occupation, seul un maintien dans les lieux étant accordé à Madame RIEUTORT jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2006 en vue de lui permettre d'aménager les nouveaux locaux dans lesquels elle envisage de transférer son activité d'expertise-comptable qu'elle exploite jusqu'à présent dans l'immeuble sis 7 rue de la Vieille Eglise.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

## **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec la SCI LA FONTAINE, représentée par M. Nicolas RIEUTORT en vue de l'acquisition de l'immeuble bâti sis 7 rue de la Vieille Eglise à MERIGNAC, cadastré BV 598, moyennant le prix de 241 000 euros, majoré des frais de commission d'agence pour un montant de 34 500 euros TTC, le tout n'étant pas supérieur à l'avis des Services Fiscaux du 28 décembre 2004
- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

## **B - DECIDER**

Que le montant de la dépense sera pris en charge par le budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 8220, Programme HB 14, CRB D 710).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2005

M. BERNARD LABISTE

